

Conseillers en exercice : 9 présents : 6 votants : 9

PRESIDENCE : Bernard LEBARON, Maire

PRESENTS : Bernard LEBARON, Jean-Yves FAUTRAT, Jean-Michel COSTARD,
Emmanuel LEHMANN, Frédéric MOUCHEL et Jacqueline GUERARD

ABSENTS : Muriel LAINE a donné procuration à Jean-Yves FAUTRAT
Juliette HURLLOT a donné procuration à Frédéric MOUCHEL
Pascal BIGARD a donné procuration à Bernard LEBARON

SECRETAIRE de SEANCE : Emmanuel LEHMANN

SDCI – PERIMETRE DE L'EPCI DU COTENTIN

Les conseillers ont reçu avant la réunion l'arrêté préfectoral fixant le périmètre de la future Communauté d'Agglomération du Cotentin, un « document de mise en œuvre de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) du grand Cotentin » et une analyse financière et fiscale du futur EPCI.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le périmètre du futur EPCI, qui regroupera les communautés de communes de La Hague, de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du Cœur du Cotentin, de la Région de Montebourg, du Val de Saire, du canton de Saint Pierre Eglise, de La Saire et, de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Il devrait prendre la forme d'une communauté d'agglomération.

Le Préfet a modifié le périmètre établi par la Commission, en retirant les communautés de communes de Carentan, La Haye du Puits et Villedieu-les-Poêles.

Le département sera constitué de 8 EPCI au lieu de 5.

Un comité de pilotage, constitué de 7 groupes de travail, a déjà commencé l'étude de la mise en œuvre de la future communauté d'agglomération, pour son démarrage au 1^{er} janvier 2017 (inventaire de ce qui existe dans les communautés de communes, la ville de Cherbourg-en-Cotentin et les syndicats intercommunaux actuels et leur mode de fonctionnement, intégration du personnel...) Un bureau d'études assistera ensuite les élus.

Le nouvel EPCI assurera, en 2017, la gestion des compétences transférées et ne choisira ses compétences définitives qu'en 2018.

Les communes deviendront membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants et ne pourront donc plus recevoir l'assistance des services de l'Etat (DDTM) pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

Le syndicat d'Eau du Val de Saire a décidé de transférer ses compétences au syndicat départemental SDeau50 à compter du 31 décembre 2016 mais, l'eau devient une compétence obligatoire des nouvelles communautés de communes ou d'agglomération.

Les communes de la communauté de communes de La Hague étudient actuellement leur regroupement en une seule commune. Elles pourraient ainsi garder davantage de recettes fiscales provenant d'AREVA et, la nouvelle commune aurait 2 ans pour intégrer la communauté d'agglomération.

Les communes qui ne seront pas regroupées deviendront trop petites pour être des forces de proposition dans la communauté d'agglomération.

Le conseil regrette le peu de lisibilité sur la gouvernance de l'EPCI, sur les compétences qu'il prendra et celles qui reviendront aux communes.

Il souligne l'éloignement du pouvoir décisionnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le périmètre du nouvel EPCI à 6 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 abstention.

VENTE TERRAINS COMMUNAUX DU HAMEAU DE HAUT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une offre au prix de 43 000 € a été présentée à l'étude de Me GODEY et LERAY pour le terrain communal :

Lot 1 : parcelles B 520 et B 523 de 1930m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la vente du terrain au prix de 43 000 € et donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents à intervenir en ce sens.

DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des demandes de subvention, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

MUSIK EN SAIRE (assurera la sonorisation du podium de la fête de la musique)		50,00
FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES	0,23€ x 204 habitants	46,92
FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT	0,60€ X 204 habitants	122,40

ITINERAIRE EQUESTRE « TOUR DU VAL DE SAIRE A CHEVAL »

Manche Tourisme, Comité départemental du Tourisme de la Manche, travaille actuellement à la création de l'itinéraire équestre « Le tour du Val de Saire à cheval ».

Cet itinéraire invitera les cavaliers itinérants à découvrir le nord-est de la Manche et son littoral. En chemin, ils pourront apprécier les richesses naturelles et les paysages variés de la Manche.

Raccordé aux voies vertes du Cotentin, ce nouvel itinéraire se compose de 3 boucles d'environ 60km chacune, offrant plusieurs possibilités de séjour pour les cavaliers randonneurs.

Ce tour relie le cœur du Cotentin à la côte par Gatteville-Le-Phare et Saint-Vaast-La Hougue tout en faisant la part belle aux paysages de l'intérieur en s'approchant notamment de Valognes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide de valider le parcours tel qu'indiqué sur la carte fournie par Manche Tourisme, autorise le passage des chevaux « chasse des Equerdes » et le balisage de l'itinéraire.

TRAVAUX DE VOIRIE

L'Agence de Valognes du Conseil Départemental a établi un devis de 159 228 € TTC pour la réfection de plusieurs voies communales.

Le conseil approuve le devis en y ajoutant la route au Petit Vey et, donne pouvoir au Maire pour solliciter les subventions les plus larges et signer tous les documents à intervenir.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Emmanuel Lehmann souhaite que les communes continuent à dialoguer en vue de créer un projet de territoire.
- Le repas des aînés aura lieu à La Pernelle au mois d'octobre.
- Le conseil étudie l'aménagement de l'aire, auprès de l'éolienne ludique.
- Le débernage et le débroussaillage des routes seront effectués fin juillet – début août.
- Les communes doivent engager une démarche en vue de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.
- Le motocross du 8 mai a rencontré un grand succès. Il devrait être reconduit en 2017, dans le même champ.

La séance est levée à 22h30.